

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Châteaubriant (44110)

Réponses de Alain Hunault, au nom de la liste « Châteaubriant, ensemble continuons »

— le 12/03/2020 à 15:56 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je suis indécis-e

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

La ville de Châteaubriant s'est dotée d'un Plan Global de Déplacement en 2018.

Etes-vous prêt, désormais, à aller plus loin en adoptant un véritable plan pour développer la marche à pied et le vélo, afin d'atteindre l'objectif d'une augmentation de 10% en 2023 ?

Les cyclistes ont fait de nombreuses propositions que nous avons mises en ligne sur notre site internet : <http://www.veli-velo.fr/>, cliquer sur l'onglet "zones à problèmes".

Définir une charte de qualité des aménagements cyclables et piétonniers serait un plus et permettrait une meilleure lisibilité de la part des usagers.

Le Plan Global de Déplacements (PGD) a été voté en décembre 2018 par la commune de Châteaubriant et en novembre 2019 par l'intercommunalité. Ils prévoient de nombreuses actions favorisant l'usage du vélo. L'objectif d'une augmentation de 10 % en 2023 nous paraît tout à fait réalisable. Précisions que, financièrement, la Ville consacrerait à elle-seule 1 million d'euros pour la création de pistes cyclables.

Action n°2 : je suis indécis-e

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

— en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 4 fois par an ;

— en établissant un budget annuel de 100 000 euros

Le Plan Global de Déplacement voté le 13 décembre 2018 prévoit un budget de 900 000 euros sur 7 ans. Serait-il possible de connaître la part que représentent les modes actifs de déplacement dans ce budget ? Il va falloir faire des choix stratégiques pour un réel développement des aménagements cyclables, pas seulement des coups de peinture sur la chaussée, en bordure des caniveaux.

Vous évoquez la remise à jour du Plan Vélo. Dans la concertation, nous pourrions l'amender si vous le souhaitez.

Nous sommes prêts à réunir au moins 4 fois par an le Comité de suivi opérationnel qui sera présidé par le Maire lui-même.

Parler de simples coups de peinture sur la chaussée est caricatural puisque le PGD de Châteaubriant prévoit un budget de 900 000 euros sur 7 ans qui sera dépassé par l'engagement du million d'euros dédié aux pistes cyclables.

Action n°3 : je suis indécis-e

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Un Monsieur ou Madame vélo, élu, n'est pas forcément le ou la première adjointe. Il nous semble important que cette personne effectue la plupart de ses déplacements à vélo et ou à pied, car elle comprendra bien la problématique des usagers au quotidien.

Travaillant en équipe, nous n'aurons pas qu'un(e) seul(e) Monsieur ou Madame Vélo mais plusieurs d'entre nous qui, au sein de l'équipe sont des utilisateurs de vélo et très sensibles à cette question.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je suis indécis-e

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Le long de la rocade et en direction des zones d'activités,

Rue du 8 mai 45,
Rue Alsace Lorraine,
Rue des Tanneurs,
Rue des Déportés Résistants,
Rue de la gare,
Boulevard de la République,
Boulevard Victor Hugo (accès à l'école Nazareth),
Rue du Faubourg St Michel.

Lorsque la rue n'est pas assez large, envisager la mise en oeuvre de véritable chaudière (à expérimenter dans la rue d'Ancenis, puisque actuellement les automobilistes qui se croisent empiètent sur la bande cyclable qu'ils n'ont pas le droit de franchir)

Il conviendrait de supprimer le stationnement automobile sur les axes structurants qui ont été identifiés dans le PGD, afin d'y aménager des pistes cyclables (comme dans la rue J Jaurès). Cela devrait être possible puisque 3/4 des ménages disposent d'un emplacement de stationnement privé (selon le diagnostic réalisé par le cabinet ITEM en 2016).

Les pistes cyclables larges que vous évoquez et les rues que vous mentionnez ne sont pas les seules à devoir être sécurisées pour la pratique du vélo. Il ne s'agit que de certains exemples qu'il faudra compléter lors de réunions trimestrielles. Nous sommes prêts à retenir vos suggestions et à les transmettre ensemble quand elles concernent des routes gérées par le Département (rue du 8 mai, rue Alsace-Lorraine, rue des Tanneurs, rue Jean Jaurès...). Nous arrêterons dès le début du mandat un plan pluriannuel.

Action n°5 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Exploiter le PGD intercommunal voté en 2019. Des adhérents de Véli-vélo sont disposés à apporter leur expérience d'usagers.

Nous avons créé la voie verte Châteaubriant-Rougé et la voie verte Châteaubriant-Villepôt et des connexions sont déjà programmées mais il faut aller plus loin. Ce sera, avec les élus de l'intercommunalité, une de nos actions prioritaires à laquelle les adhérents de Véli Vélo, par leur expérience, seront associés.

Action n°6 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur Le projet "Action cœur de ville" est l'occasion rêvée de mettre à l'honneur la marche et le vélo et surtout tenir compte d'emblée de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (ne pas reproduire ce qui a été fait place de la Motte, où les PMR ne peuvent pas accéder du parking à l'espace commerces : les voitures stationnent légalement devant les passerelles permettant de franchir le fossé (il suffirait de supprimer 4 places de parking)

Appliquer systématiquement la loi "LAURE" obligeant à mettre en place des aménagements cyclables lors de chaque création ou rénovation de voirie.

La mobilité est l'un des axes du plan guide Action Cœur de Ville dont l'aménagement doit donner priorité aux vélos : réfection de la chaussée, circulation en double-sens... Des principes ont déjà été arrêtés dans ce sens. Des améliorations Place de la Motte sont également programmées.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Dans le cadre du réaménagement de la rue du Duc d'Aumale, il conviendrait d'interdire la circulation automobile dans la portion située entre la rue de la Renaissance et la rue des Déportés Résistants afin de sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes dans cet espace pittoresque au pied du château. Les véhicules motorisés roulent très vite en passant sous le pont de chemin de fer. Les habitants du quartier du faubourg de Chécheux ont déjà signalé les frayeurs qu'ils ont eues à ce point de passage sous le pont.

A Châteaubriant, de nombreuses rues sont en sens unique pour les voitures dans les quartiers résidentiels, il faudrait y limiter la vitesse à 30km/h et instaurer systématiquement le double-sens pour les vélos afin que ces derniers empruntent le moins possibles les grands axes ou les places comme la Place de la Motte, Place Charles de Gaulle, Place Ernest Bréant (très dangereuse pour les cyclistes qui chutent sur les pavés glissants)

L'aménagement de la rue du Duc d'Aumale sera réalisé d'ici la fin 2021 privilégiant les déplacements des piétons et des cyclistes. Nous verrons en Commission Circulation quel sera le sort des véhicules qui auront une place de toute façon beaucoup moins privilégiée qu'actuellement. Notre objectif est que la trame verte et bleue qui part de Chécheux s'accompagne d'aménagements sécurisés dans les deux sens pour les piétons et les voitures.

Action n°8 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Créer systématiquement des "bypass" vélo sur les chicanes, dos d'âne et autres rétrécissements de voirie (destinés à réduire la vitesse des véhicules motorisés) afin d'améliorer le confort et la sécurité des cyclistes qui, eux, ne seront pas ralentis en côte et d'éliminer le risque d'accident lié au rabattement des voitures sur les cyclistes pour pouvoir "passer" en premier.

Actuellement très peu d'automobilistes respectent la limitation de vitesse à 30 km/h, dans la rue des Déportés Résistants, rue du Château, boulevard Victor Hugo, malgré la présence de ralentisseurs. La mise en œuvre d'aménagements cyclables permet d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse.

Instaurer systématiquement la vitesse de circulation à 30 Km/heure en centre-ville est l'objectif de la Municipalité dans le cadre d'un plan de circulation adapté au cœur de ville.

Action n°9 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

A Châteaubriant, de nombreuses rues sont en sens unique pour les voitures, il faudrait y limiter la vitesse à 30km/h et instaurer systématiquement le double-sens pour les vélos afin que ces derniers empruntent le moins possible les grands axes, les giratoires ou encore les places dangereuses (Place de la Motte, Place Charles de Gaulle, Place Ernest Bréant ...)

La limitation à 30 Km/heure est déjà réalisée dans le centre-ville historique. Nous avons l'objectif de l'étendre. Vos suggestions seront prises en compte dès le début du mandat dans le cadre précisément de nos réunions de concertation.

Action n°10 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Mettre en œuvre le dispositif d'éco-mobilité scolaire en développant des aménagements cyclables sécurisés dans un rayon minimum de 1 km de l'école.

Des familles ont fait le choix d'habiter en centre ville pour envoyer leurs enfants à l'école à vélo mais n'osent pas le faire car il y a trop de danger à cause de la circulation automobile.

La sécurité aux abords des écoles est une priorité et c'est pour cela que, depuis des années, les agents municipaux sont présents aux heures d'entrée et de sortie des classes. Supprimer la circulation semble impossible mais la restreindre oui

Action n°11 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement S'engager sur une tolérance zéro envers le stationnement illicite récurrent sur les bandes cyclables et les trottoirs, le stationnement longitudinal non respecté, et le débordement dans les bandes cyclables par tous les moyens appropriés.

Sensibiliser la population et la police municipale à cette problématique.

Orienter les voitures vers les parkings qui ne sont pas tous identifiés et sont parfois sous occupés (exemple parking derrière le bâtiment de l'ancienne école de musique)

La Police Municipale est déjà mobilisée sur ce sujet. Nous renforcerons les actions de prévention et si besoin les sanctions.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°12 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé Installer des stationnements vélos couverts et sécurisés sur les aires de covoiturages. Certains parkings comme Place Charles De Gaulle, parc Radevormwald sont des points de rencontre pour des départs en covoiturage., en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Faire respecter les stationnements pour les vélos. Mettre les poubelles à la place des vélos derrière la mairie ne donne pas une bonne image.

Plus de 120 appui-vélos existent sur la ville. Un parking sécurisé vélo est présent sur le pôle de la gare. Ces équipements seront largement développés pendant le mandat.

Action n°13 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Cette suggestion est d'autant plus pertinente que nous avons déjà arrêté le principe de création de locaux vélos/trottinettes dans les écoles et équipements publics.

Action n°14 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Étendre l'aide à l'achat existante à d'autres types de vélos : triporteur, vélo-cargo, remorque...

La Ville a déjà développé la prime de 100 euros à l'achat pour un vélo à assistance électrique (174 familles castelbriantaises en ont déjà bénéficié depuis 2018). Cette prime peut être étendue dans la concertation à d'autres types de vélos.

Action n°15 : je m'engage

Mettre des locaux à disposition de l'association Véli-Vélo pourrait y effectuer ses ateliers d'auto réparation et brico vélo. Nous aurions la possibilité de stocker des vélos qui nous sont offerts et pourraient être donnés ou prêtés à des personnes à faibles revenus.

Votre demande a été actée puisque, dans le cadre du budget 2020, nous avons voté l'octroi d'une participation de 6000 euros sur l'année pour participer à la location d'un local pour Véli Vélo.

Promouvoir une culture vélo

Action n°16 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Certaines saisons dans l'année sont plus propices aux déplacements vélos. Certains élus utilisent déjà leur vélo. Bon nombre d'entre eux, dont le Maire, sont prêts à montrer l'exemple, ce qui est beaucoup plus facile à la belle saison.

Action n°17 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Cette question sera évoquée en concertation avec les agents municipaux.

Action n°18 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture".

Nous irons plus loin qu'une journée sans voiture.

Action n°19 : je m'engage

Créer une "fête du vélo".

Les actions déjà menées par le Conseil Municipal des Jeunes et la Police Municipale (comme par exemple la Journée de la Courtoisie), ou encore la semaine Sport/Santé/Bien-être seront complétées par d'autres initiatives que nous préparons et qui iront dans ce sens.

Action n°20 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Mettre à profit la semaine de la courtoisie pour passer des messages aux cyclistes et aux automobilistes.

La communication est indispensable à l'accompagnement des changements des modes de déplacements. Nous l'élaborerons ensemble lors de nos réunions de concertation.

Commentaires généraux

Châteaubriant et la Communauté de Communes ont déjà pris de nombreuses initiatives pour favoriser le vélo. Nous avons eu l'occasion de les présenter lors de la dernière Foire de Béré. Le mandat qui vient vous donnera l'occasion de constater qu'il s'agit d'une priorité puisque de nombreux moyens accompagneront nos actions de façon concrète.